

INTRODUCTION

PAR

XAVIER PASCO (*)

L'Europe du Traité de Lisbonne est celle du volontarisme. Elle affirme haut et fort son unicité et son identité à travers un ensemble de mesures visant toutes à montrer la consolidation de ses pouvoirs. Dans ce contexte, le texte sous-entend une redéfinition des rôles entre Etats membres et Union européenne, mais aussi – surtout ? – entre les institutions européennes elles-mêmes. Définir les pouvoirs respectifs de la Commission, du Parlement ou du Conseil relève de fait d'un objectif légitime, celui de la construction européenne, mais il traduit aussi les changements d'équilibre d'institutions en perpétuel devenir. Or la construction des politiques publiques européennes dépend directement de cette concurrence. La politique de recherche n'y fait pas exception, comme le montre l'article d'Isabelle Kustos. Le CERN, EURATOM, l'initiative EUREKA ou les grands « programmes-cadres » de R&D ont été de puissants véhicules de cohésion politique pour l'Union européenne en marquant positivement son projet coopératif. I. Kustos revient particulièrement sur la montée en puissance des programmes-cadres de R&D, exercices quinquennaux dotés de dizaines de milliards d'euros pour placer l'Europe à la pointe de la recherche, et montre l'intrication des équilibres internes à l'UE et des enjeux de recherche qui doivent la situer dans le concert international.

Parmi ces enjeux, celui des nanotechnologies n'est pas le moindre. L'article de Claire Dupas-Haeberlin nous apprend ainsi que près de soixante pays se sont dotés d'une politique visant à accélérer la recherche et à se préparer à en exploiter les retombées. Celles-là sont nombreuses et diverses, intéressant autant la physique des matériaux que les technologies de l'information ou la médecine de demain, pour ne citer que quelques-uns des domaines concernés. L'ampleur des enjeux est telle – avec à la clef un possible bouleversement du paysage industriel à l'échelle mondiale – que la concurrence entre politiques nationales est ici la règle. Jusque pour l'Union européenne où l'effort collectif engagé à travers le prochain « programme-cadre » nommé « Horizon 2020 » (2013-2020) intervient surtout en complément de politiques nationales très actives chez certains de ses Etats membres, au premier rang desquels la France.

(*) Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS, France).

Ainsi, la politique publique de recherche devient plus que jamais une composante essentielle de la scène diplomatique, visant, au-delà même de l'idée de progrès, à préparer les rapports internationaux futurs. Un tel élan n'est toutefois pas sans impact sur le respect de l'équilibre éthique ou démocratique de nos sociétés et illustre en ce sens les défis posés à la politique de recherche européenne du XXI^e siècle.